

**EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 13/10/2023

\*Date d'Affichage : 13/10/2023

\*Conseillers en exercice : 23

\*PRÉSENTS : 17

\*VOTANTS : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Étaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Murielle FANOUILLE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Olivier SCARSETTO,

**Étaient absents excusés :**

Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur Hervé BERTRAND a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL 9 : DESIGNATION DES DELEGUES  
DU SMGFAVO (Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val  
d'Oise)**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseils municipaux des communes membres en application de l'article L. 5211-6 du C.G.C.T.),

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.,

Considérant qu'il convient à l'assemblée municipale de désigner ses délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Considérant que par délibération 1 du 14/09/2020 le conseil municipal a décidé

de nommer en qualité de déléguée titulaire: Madame Céline POUTEAU

Considérant la démission de Madame Céline POUTEAU,

Le conseil Municipal à l'unanimité:

**DECIDE** de nommer en qualité de délégué titulaire : Monsieur Dominique REVEILLERE

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A.  
de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter  
de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 20/10/2023

